Syndicat des Équipements de la Route (SER)
9, rue de Berri
75008 Paris
ser@ser.eu.com

Paris, le 23 avril 2025

Point à date – Transition écologique des équipements de la route

Afin de répondre aux enjeux de durabilité environnementale des produits de construction – induits par le changement climatique mais aussi par la volonté, à l'échelle européenne, d'imposer dans les marchés publics, la prise en compte d'exigences en matière environnementale – le Syndicat des Équipements de la Route s'est muni d'une règle commune (mesurer, analyser, optimiser) confirmant son engagement en faveur de la transition écologique des équipements de la route.

Pour cela, un travail, dans chacune des six sections composant le SER sera effectué à partir du deuxième trimestre 2025, considérant la méthodologie d'analyse de cycle de vie (ACV) vérifiée par un organisme indépendant comme un outil permettant de répondre, à terme, à ces enjeux.

Un premier travail de présentation de cette méthodologie sera effectué par un prestataire, dans chaque section. S'en suivra un travail de sélection d'une liste de produits et de la définition de grandes hypothèses communes pour ces produits sélectionnés, conformément aux normes ISO 14040 et 14044, encadrant la méthodologie d'ACV.

Partant de ce travail commun de réflexion, chaque entreprise adhérente sera libre de réaliser des ACV. Cela permettra d'obtenir des données « équipements de la route » comparables et de les intégrer, à terme, à l'éco-comparateur SEVE TP.

Pour l'instant, donc, ce travail est en phase préparatoire et il n'existe pas pour l'heure d'ACV vérifiée qui puisse être comparée selon une méthode harmonisée.

Des premiers éléments de comparaison devraient être appréciables courant 2026.